

Monsieur Henri-Pierre Guilbert
Président Directeur Général
Groupe Dauphiné Libéré

Courrier recommandé à main

Objet : Formation maquettiste pour la régie publicitaire

Veurey, le 9 septembre 2004

Monsieur,

Le 2 août 2004 la Direction de la Formation du Groupe Dauphiné Libéré représentée par son Directeur M. Christian Clair a signé une convention de formation de « maquettiste publicité » pour des salariés de la société Publiprint (commerciaux, exécution et studio de dessin) et pour des ouvriers du Livre du service Compogravure-publicité de la société La Presse du Sud-Est.

Plusieurs points nous interpellent :

- Vous n'êtes pas sans savoir que des Commissions Emploi-Formation existent dans ces sociétés et que les formations à mettre en place doivent être débattues dans ces instances. Or, aucune discussion n'a eu lieu ni en Commission Emploi-Formation ni en Comité d'Entreprise.
- Nous sommes étonnés que les commerciaux et employés du service Exécution aient la même formation « technique » que des ouvriers du Livre de PSE et de Publiprint, qui ont en charge la réalisation des publicités.

Nous vous rappelons que les accords en vigueur dans l'entreprise octroient uniquement aux salariés du secteur technique (ouvriers du Livre de PSE et Publiprint) la réalisation des travaux publicitaires. (*cf. page 23 - Accord Global de Modernisation du 5 juillet 2002*)

Nous connaissons votre intention de céder une partie de la fabrication de la publicité aux employés et commerciaux de la régie publicitaire puisque vous l'avez clairement annoncé. Former donc des salariés de la régie publicitaire à des fonctions techniques auxquelles ils n'ont pas accès aujourd'hui, c'est à notre avis une manière de mettre les ouvriers du Livre devant le fait accompli, pour procéder ensuite à un « glissement » de leur charge de travail.

Nous vous annonçons qu'avant de procéder aux formations vous permettant ce « glissement » vous devez, ou bien dénoncer nos accords actuels, ou bien nous inviter à de nouvelles négociations afin de déterminer par de nouveaux accords paritaires le rôle et le statut des salariés, et l'organisation générale du secteur publicité.

Pour la Filpac-CGT Dauphiné Libéré, il est « prématuré » de procéder à cette formation pour les salariés non techniques de la régie publicitaire et nous vous demandons donc de la suspendre.

Nous vous rappelons que les négociations paritaires, lors des évolutions technologiques modifiant les conditions et l'organisation du travail, sont une obligation prescrite par le Code du travail.

Nous vous demandons de nous confirmer sous huitaine, et par courrier, la suspension de la formation, faute de quoi nous serons dans l'obligation d'entamer les démarches légales nécessaires.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Eduardo Morgan-Tirado

Secrétaire général
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

Copie :

MM. Alain Champagne, Gérant Publiprint
Pierre Fanneau, Directeur général PSE
Christian Clair, Directeur de la formation
Avocat conseil Filpac-CGT Dauphiné Libéré
Affichage